



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3215

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Eaux pluviales - Bassins d'eaux pluviales de l'ouest lyonnais - Diagnostic et mise en conformité - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 10 décembre 2018**Délibération n° 2018-3215**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Eaux pluviales - Bassins d'eaux pluviales de l'ouest lyonnais - Diagnostic et mise en conformité - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole, en date du 6 juillet 2015.

I - Contexte

Les bassins d'eaux pluviales sont des ouvrages qui permettent la gestion des eaux pluviales. Ils limitent les risques d'inondations et réduisent les risques de pollution vers le milieu naturel (nappe, cours d'eau).

La Métropole de Lyon possède plus de 250 ouvrages de ce type. Ce nombre est en constante augmentation depuis les années 1970 (construction de nouveaux ouvrages, intégration d'ouvrages existants au patrimoine, etc.).

Sur l'ouest lyonnais, il existe un fort enjeu de protection des biens et des personnes en raison des risques d'inondation.

Ainsi, dans ce projet, 4 bassins d'eaux pluviales vont faire l'objet d'une réhabilitation importante.

Par ailleurs, ces bassins sont soumis à la réglementation loi sur l'eau. Tout changement dans le fonctionnement ou la taille du bassin versant collecté doit être signalé aux services de l'État. Pour certains, l'autorisation préfectorale d'exploiter arrivent à échéance. Le présent projet intègre donc la mise en conformité réglementaire des bassins concernés afin de répondre aux obligations légales.

II - Description du projet

Les objectifs du projet sont de réhabiliter les bassins d'eaux pluviales vétustes (étanchéité, ouvrages de prétraitement, organes de régulation/limitation des débits, amélioration de l'accessibilité, sécurisation des ouvrages, etc.) et de mettre en conformité réglementaire des ouvrages (dossiers loi sur l'eau).

Pour cela, il est prévu en 2018 et en 2019 de dresser un bilan des besoins concernant les plans de récolement, des besoins de mise en conformité réglementaire, d'élaborer un marché de travaux sur les bassins d'eaux pluviales.

De 2019 jusqu'à 2021, le projet se poursuivra avec la réalisation des plans de récolement et l'élaboration des dossiers réglementaires et la réhabilitation des ouvrages.

III - Coût du projet

S'agissant de gestion des eaux pluviales, le coût total du projet s'élève à 1 200 000 €TTC, affecté au budget principal.

Un montant de 104 158 €TTC a déjà fait l'objet d'une individualisation dans le cadre de l'autorisation de programme études direction générale déléguée développement urbain et cadre de vie (DDUCV).

Les frais de fonctionnement de l'ouvrage seront à la charge du service exploitation de la direction adjointe de l'eau ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux concernant les bassins d'eaux pluviales de l'ouest lyonnais et leur mise en conformité.

2° - Autorise monsieur le Président à engager toute procédure réglementaire nécessaire à l'instruction du dossier.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P21 - Eaux pluviales et ruissellement pour un montant de 1 095 842 €TTC en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P21O5407, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 465 000 €, en 2019,

- 520 000 €, en 2020,

- 110 842 €, en 2021.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée P21 - Eaux pluviales et ruissellement est donc porté à 1 200 000 €TTC en dépenses au budget principal, en raison de l'individualisation partielle de 104 158 €TTC à partir de l'autorisation de programme études DDUCV.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.